

## Note de synthèse sur le séminaire des AGR tenu à Fès les 7 et 8 juillet 2008

Eu égard à l'importance des activités génératrices de revenus, la Coordination Nationale de l'INDH du Ministère de l'Intérieur, a organisé en collaboration avec la Wilaya de la Région de Fès-Boulemane le deuxième séminaire national sur les activités génératrices de revenus les 7 et 8 juillet 2008 à Fès et avec la participation de plus de 670 personnes représentants des élus, du tissu associatif, des services extérieurs de l'Etat et de la Coopération Internationale.

De l'avis de tous les participants et des observateurs ce séminaire, qui se considère comme la suite du premier tenu en février 2006 à Fès et dont les recommandations ont permis d'élaborer le manuel de procédures des AGR, a constitué un succès sur tous les plans celui de l'organisation d'abord, celui de la mobilisation ensuite et celui des réactions et de l'impact enfin.

### **I / Organisation :**

Le séminaire a été organisé en deux journées comprenant une séance plénière, cinq ateliers thématiques et une séance de restitution des recommandations suivi de la clôture du séminaire.

#### **Séance plénière**

La séance plénière a été inaugurée par l'allocution de Monsieur Abdesselam El Mesbahi, Secrétaire d'Etat chargé du Développement Territorial, suivie d'interventions de Messieurs le Wali de la Région Fès-Boulemane, le président du Conseil de la ville de Fès, du Gouverneur, Coordonnateur National de l'INDH, du Gouverneur, Directeur de l'Agence Urbaine du Grand Casablanca, du Directeur de l'Agence de Développement Social, du Directeur de l'Economie Sociale, du représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, du représentant de la Fédération Nationale des Micro crédits et du représentant de l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences.

Six témoignages ont été présentés à l'assistance relatant des expériences en matière d'activités génératrices de revenus en rapport avec les aspects ayant fait l'objet des travaux d'ateliers.

#### **Cinq ateliers thématiques**

Les cinq ateliers organisés ont été l'occasion de débat, d'échange d'idées et de concertation entre les différents intervenants autour des thématiques suivantes :

- Atelier 1 : « Financement des AGR », Animé par MM. Nabil Belabed de la Coordination Nationale de l'INDH et Reda Lamrini de la FNAM.
- Atelier 2 : « Manuel de procédures des AGR », Animé par MM. *M. EL Habib EL Idrissi du Ministère de l'Economie et des Finances, ERROUDI Abdellah de l'Agence du Développement social et HAJIB Abdelilah de la CN INDH*

- Atelier 3 : « Formation et renforcement des capacités », Animé par MM. NAJIB DAHBI de la Coordination Nationale de l'INDH et ALI BENKIRANE de l'Agence du Développement Social
- Atelier 4 : « Commercialisation », Animé par M. Kinsous Mohamed, Directeur de l'économie social et Mlle Latifa Zitan, de la Coordination Nationale de l'INDH
- Atelier 5 : « Montage des projets AGR », Animé par M.EL GHARBAOUI Abdelwahed, Directeur de l'Officie Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate., Mme LAMRANI ALAOUI Hania, de la Coordination Nationale de l'INDH et M. HAJJAJ Abdessamad, Chef de la DAS d'AL Haouz

## Recommandations

Les travaux des ateliers ont permis de dégager une vingtaine de recommandations par atelier qui sont jointes à cette présente note.

Une commission de suivi desdites recommandations sera constituée incessamment en vue de les décliner en actions concrètes à mettre en œuvre.

## Clôture de la rencontre:

La clôture du séminaire a été marquée par les interventions de Messieurs le Wali de la Région de Fès-Boulemane, le Président du Conseil de la Ville de Fès et le représentant de la Banque Mondiale qui ont tous réitéré l'importance de la thématique abordée lors de ce séminaire en soulignant la pertinence des allocutions de la séance plénière, des témoignages ainsi que des différents thèmes débattus lors des ateliers de travail. Enfin, il a été procédé à la lecture du message de fidélité et d'attachement à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste.**

## II / Mobilisation :

Plus de 670 personnes ont pris part au séminaire représentant les composantes veillant à la mise en œuvre de l'INDH à travers les CRDH , CPDH et CLDH , élus , associatifs , universitaires , secteurs du micro crédit , de la micro finance, d'experts d'organisations nationale et internationales , des hauts responsables de l'Administration et des délégués et cadres des services extérieurs et une présence massive des médias .

Plus de 30 journalistes ont assuré la couverture de la manifestation, répartis entre la MAP, la Presse Nationale, la Presse Locale, la RTM télévision, la RTM radio et 2M.

### **III / Impact et réactions :**

#### **Impact**

Ce séminaire a permis la consécration des acquis et la capitalisation des expériences réussies à même de garantir l'adhésion de tous les acteurs dans ce projet de société.

Il a été l'occasion d'échanger les connaissances et les expériences entre les différents intervenants nationaux, régionaux, provinciaux et locaux en matière des AGR en menant la réflexion sur la mise en place des outils d'accompagnement des porteurs de projets, les études de faisabilité, le financement, la commercialisation et la formation et renforcement des capacités.

#### **Réactions des médias et des participants**

Les journalistes et les participants ont unanimement salué l'organisation de ce séminaire et mis en exergue son caractère participatif, expression d'une forte proximité entre les niveaux locaux et central.

Le séminaire a constitué une occasion propice pour la collecte d'informations et d'entretiens avec les participants et les bénéficiaires des programmes de l'INDH.

## **Recommandations de l'atelier**

### **« Formation et Renforcement de Capacités »**

- Renforcer les mécanismes de la formation via l'élaboration d'un « Manuel de Procédures de Formation » ;
- Créer une « Commission interministérielle » pour faire converger les efforts en matière de formation et renforcement des capacités au profit des acteurs locaux et porteurs de projets AGR. ;
- Institutionnaliser l'appui et l'accompagnement des porteurs de projets dans tout le processus de montage, d'exécution et de suivi des AGR ;
- Créer un « Réseau de Formateurs » parmi les Associations et les équipes d'animation de communes et de quartiers à même de vulgariser les concepts et d'encadrer la population cible avec un langage approprié ;
- Consolider la formation des Coopératives via l'implication des institutions spécialisées ;
- Instituer les concepts de la Certification de la formation et de labellisation Qualité des produits de terroir ;
- Mettre en place un dispositif de benchmarking sur d'autres expériences nationales et internationales pour renforcer le processus de formation ;
- Mettre en place une politique de vulgarisation de la formation au niveau des Médias ;
- Adapter la formation et l'accompagnement suivant une approche territorialisée différenciée aux niveaux Rural et Urbain ;
- Impliquer la société civile en tant que relais facilitateur en matière d'appui et d'accompagnement des porteurs de projets AGR ;
- Promouvoir l'expertise locale par la création d'un « Consortium d'Experts en Formation » ;
- Mettre à la disposition du Site de l'INDH toutes les études et recherches dans différents secteurs pour la création d'une « Banque de Données - Formation ».

## **Recommandations de l'Atelier « Commercialisation »**

- Rechercher des partenariats entre les porteurs de projets et les acteurs économiques ;
- Sensibiliser les consommateurs à s'engager dans l'acquisition des produits des activités génératrices de revenus pour développer la solidarité de marketing social ;
- Promouvoir la commercialisation de produits générateurs de revenus via les entreprises
- Mettre en réseau des coopératives, associations ou autres pour appuyer le produit issu des AGR (qualité, emballage et publicité) ;
- Intégrer le coût des études relatives à la commercialisation dans le budget général pour le projet ;
- Encourager les partenariats entre les associations et les coopératives en veillant sur la répartition des rôles et des fonctions selon la logique de l'intégration ;
- Création d'un cadre institutionnel pour contribuer à la promotion de produits et de services des projets générateurs de revenus (exemples de Chefchaouen et de Tanger)
- Appuyer le processus de certification de qualité des produits issus des AGR ;
- Encourager l'approche filière ;
- Renforcer les capacités des porteurs de projets générateurs de revenus dans le domaine de la commercialisation des techniques de marketing ;
- Intégrer la composante commercialisation dans le manuel de procédures des AGR ;
- Élaborer un guide spécifique aux produits des AGR et le mettre à la disposition des clients dans les points de passage frontaliers en particulier;
- Organiser des expositions locales, régionales, nationales et internationale pour la commercialisation des produits des activités génératrices de revenus ;
- Prendre en considération les potentialités territoriales de chaque région lors du choix des AGR ;
- Organiser un prix national pour le meilleur projet AGR ;
- Utiliser le site internet pour promouvoir et commercialiser les produits AGR ;
- Exonérer les produits AGR d'impôt ;
- Mettre en œuvre la nouvelle loi relative à la création des coopératives.

## **Recommandations de l'Atelier « Financement des AGR »**

- Simplification des procédures de financement des projets AGR ;
- Montage de projets intégrés permettant une optimisation des financements ;
- Versement des contributions des bénéficiaires en tranches ;
- Accorder, par les AMC, un traitement préférentiel et des taux d'intérêt idoines aux projets AGR INDH ;
- Prendre en considération la contribution en nature des bénéficiaires ;
- Création de comptes régionaux d'appui aux projets AGR, particulièrement en matière d'étude socio-économique de projets ;
- Création de pôles de compétence régionaux pour l'assistance technique aux projets AGR et la prospection d'autres financements ;
- Définir le différé de remboursement des échéances de crédits en fonction de la nature des projets ;
- Revoir la contribution financière des bénéficiaires et des AMC dans le montage financier des projets AGR, particulièrement en milieu rural où la contribution de l'INDH atteindrait 80% ;
- Confier l'accompagnement et le suivi des projets AGR à la commission AGR du CPDH ;
- Prospecter de nouveaux canaux de communication entre les AMC, la FNAM et les parties intéressées par les AGR ;
- Intégrer l'Agence de Développement Social (ADS) dans le financement, la réalisation des études de faisabilité, l'accompagnement et le suivi technique des projets AGR ;
- Bénéficier de l'assistance de l'ADS, notamment de sa banque de données de projets AGR ;
- Inviter le secteur bancaire à participer au financement des projets AGR montés dans le cadre de l'INDH ;
- Revoir les taux d'intérêt appliqués par les AMC ;
- Application et mise en œuvre des recommandations formulées lors des précédents forums, séminaires et rencontres INDH.

## **Recommandations de l'Atelier « Montage des projets AGR »**

- Capitalisation des expériences réussies en matière des projets AGR ;
- Constitution d'une banque de projets et sa mise à la disposition de tous les intervenants ;
- Extension des Activités génératrices de revenus à tous les secteurs et filières (socioéducatifs, de service et autres) ;
- Privilégier la complémentarité dans l'élaboration des AGR de manière à englober les domaines de la production, des services et de commercialisation ;
- Tendre vers une harmonisation, une concordance et une convergence dans les démarches préconisées par les différents intervenants dans l'élaboration des projets AGR ;
- Simplification des outils de communication avec les catégories cibles comme étape incontournable lors de l'élaboration des projets AGR ;
- Mise en place d'un concours d'idées en vue d'appuyer les innovations et la création dans le domaine des AGR.

# **Recommandations de l'Atelier « Manuel des AGR »**

## **Axe : Révision du manuel de procédures AGR**

- La constitution d'urgence d'un comité mixte pour procéder à une relecture collective du manuel de procédures proposé, en vue d'en préciser davantage la terminologie et d'en clarifier les concepts; tout en prenant en considération les recommandations issues de la visite Brésil ;
- La clarification du terme «Projets Importants » pour en éviter toute interprétation, et tâcher à ce que l'importance du projet soit précisé par des indicateurs susceptibles d'être évalués et mesurés;

## **Axe : Communication et la généralisation du manuel de procédures**

- La nécessité de généraliser le manuel de procédures en multipliant les rencontres d'information et de communication, pour en simplifier la compréhension et unifier les concepts;

## **Axe: Procédure d'appel à projet**

- La clarification et la révision du schéma de l'annexe1 du manuel de procédures d'AGR, intitulé : Circuit de création d'AGR, concernant la reconsidération de l'obligation du passage par les EAQ/EAC et les CLDH pour avoir le financement des AGR dans le cadre du Programme Transversal et le Programme de lutte contre la Précarité.

## **Axe: Renforcement des capacités institutionnelles et de l'accompagnement technique des porteurs de projets**

- L'obligation de l'avis des services techniques durant toutes des étapes de préparation, d'exécution et d'évaluation des projets AGR en milieu rural;
- La mise en œuvre de circuits fonctionnelles d'accompagnement de proximité des porteurs de projet à travers la formation, l'extension de la règle d'intervention du réseau d'expert et des associations du microcrédit au niveau des espaces géographiques éloignés, en particulier dans les communes rurales et provinces du sud ;
- Faire associer l'Office du Développement de la Coopération « ODECO » dans l'accompagnement des porteurs de projets et la promotion de la création des coopératives en simplifiant les procédures.

## Axe: Montage financier et contenu des projets AGR

- La réduction de la participation financière du porteur de projet AGR (30%) ;
- La prise en compte des contributions en nature du porteur du projet ;
- Préciser le contenu des projets AGR en indiquant que la Formation ne doit être qu'une action facilitatrice pour la réalisation de l'AGR et non une fin en soit ;
- L'obligation de réaliser un rendement économique dans le cadre des projets de développement de filières;
- La non obligation pour les porteurs de projets, du recours aux associations de microcrédit des, pour la mobilisation des 20% du coût global du projet.

## Axe: Intervention des associations de microcrédit dans la réalisation des projets AGR

- Considérer la contribution des associations de microcrédit dans la réalisation des prescription du manuel AGR comme solution possible pour satisfaire les besoins financiers des populations cible dans les programmes de l'INDH tout en respectant l'accord cadre signé entre le Gouvernement et la Fédération Nationale des Associations de microcrédit (FNAM);
- La nécessité d'unifier des procédures d'octroi des microcrédits pour les porteurs de projets INDH, que se soit dans une zone cible ou non;
- La simplification des procédures et les conditions de financement par microcrédit y compris le système de garantie solidaire, la révision des taux d'intérêt imposés et le prolongement du délai de remboursement conformément aux objectifs de l'INDH;

## Axe: Genre

- La prise en considération de la discrimination positive comme indicateur, parmi d'autres, dans le choix des projets AGR, en permettant à la Femme rurale de bénéficier d'un accompagnement propice pour faciliter son accès à l'appui INDH.

## Axe: Simplification des procédures de versement des appuis INDH

- L'introduction du planning d'exécution de projet, avec une délimitation plus ou moins précise de la durée de chaque étape pour éviter les retards dus à la monotonie bureaucratique;
- La révision de la procédure de déboursement de l'appui INDH en tenant compte de la possibilité de débloquer la subvention en un seul versement.